

L'écho du Parc

Le Parc en un coup d'œil avec un nouveau poster illustré

- A 12 : le point sur les débats
- Mieux comprendre le commerce équitable
- Les atouts du bois-énergie
- Patrimoine : 100 éléments restaurés

LE PARC NATUREL
REGIONAL
DE LA HAUTE VALLÉE
DE CHEVREUSE

Un territoire préservé,
un projet de développement
harmonieux





Jazz à toute heure

Beau succès cette année encore pour le festival Jazz à toute heure qui réunissait en mars à l'espace Jean Racine de Saint-Rémy, une sélection d'artistes jazz de grande qualité.

© Jazz à toute heure - photo : Eric Schaffliem



Charte qualité dans les commerces

Commerçants et artisans du Parc naturel régional lauréats de la Charte Qualité de l'accueil 2006 de la Chambre de Commerce.



Le Poster du Parc

Un nouveau poster illustré, en cours de réalisation, va être apposé prochainement dans les écoles, mairies et lieux public pour illustrer concrètement la diversité des patrimoines du Parc. Il sera également disponible à la Maison du Parc. Cette réalisation a été confiée à l'illustrateur Bruno Mallart.



Echanges entre classes de Parcs

Une classe de CMI d'une école de Bonnelles a engagé des échanges inter-classe avec des élèves d'une école située dans le Parc naturel régional de Camargue. Accompagnés par les équipes de Parc, les enfants partent à la découverte de patrimoines naturel et culturel de leurs homologues. Ici, l'école de Bonnelles, en Camargue en avril dernier.



EcoTrophées

Les 5 lauréats 2005* et 3 mentions spéciales** des EcoTrophées du Parc de la Vallée de Chevreuse ont participé le 25 avril dernier au concours national qui réunissait tous les lauréats des autres Parcs naturels régionaux de France. Une rencontre passionnante des nombreux entrepreneurs qui se mobilisent dans leur activité pour l'environnement.

*Patrick Blanc, Snecma services, Jardinerie de Chevreuse, Christophe Vallon, mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

** Hôtel de la chapelle, Association Mac-Souris, Nicolas Pointreau

6^e salon du livre de jeunesse

Nouvelle édition réussie avec un public nombreux et 12 communes participantes : Bonnelles, Bullion, Chevreuse, Cernay, Choisel, Dampierre, Milon-la-Chapelle, St-Forget, St-Lambert-des Bois, St Rémy-lès-Chevreuse, Rochefort-en-Yvelines et Senlisse.



Baladobus

Depuis le 1^{er} mai et jusqu'au 29 octobre, le Baladobus sillonne à nouveau les routes, les dimanches et jours fériés, pour faciliter la visite des sites touristiques. Il effectue donc de nombreuses navettes entre les villages et la gare RER B de Saint-Rémy, c'est aussi un moyen de transport local très pratique.



Horaires et circuits sur notre site www.parc-naturel-chevreuse.fr

LES COMMUNES DU PARC

◆ Auffargis	01 34 57 86 20	◆ Clairefontaine-en-Yvelines	01 34 84 50 68	◆ Saint-Forget	01 30 52 50 55
◆ Bonnelles	01 30 88 47 30	◆ Dampierre-en-Yvelines	01 30 52 53 70	◆ Saint-Lambert-des-Bois	01 30 43 77 25
◆ Bullion	01 30 41 30 20	◆ Lévis-Saint-Nom	01 34 61 82 05	◆ Saint-Rémy-lès-Chevreuse	01 30 47 05 00
◆ La Celle-lès-Bordes	01 34 85 22 28	◆ Longvilliers	01 30 41 33 96	◆ Senlisse	01 30 52 50 71
◆ Cernay-la-Ville	01 34 85 21 35	◆ Magny-les-Hameaux	01 39 44 71 71	◆ Vieille-Eglise-en-Yvelines	01 30 41 16 13
◆ Châteaufort	01 39 56 76 76	◆ Le Mesnil-Saint-Denis	01 30 13 86 50	Villes-portes :	
◆ Chevreuse	01 30 52 15 30	◆ Milon-la-Chapelle	01 30 52 19 22	◆ Rambouillet	01 34 57 34 57
◆ Choisel	01 30 52 42 15	◆ Rochefort-en-Yvelines	01 30 41 31 06	◆ Voisins-le-Bretonneux	01 30 48 58 68

Le mot du Président



Madame, Monsieur,
MOBILISEZ – VOUS ! Le débat public sur le prolongement de l'autoroute A12 bat son plein jusqu'au 16 juin et les membres de la commission attendent votre avis. N'attendez pas que les autres fassent le travail, chaque voix compte ! Votre voix compte !

Le premier enjeu est clair : il ne s'agit pas de défendre des intérêts égoïstes mais de rechercher une solution qui préserve l'avenir et qui soit conforme aux principes d'un développement durable en conservant l'équilibre entre l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines et le Parc naturel régional. Un équilibre qui fonde la qualité de la vie dans le sud-Yvelines et son attractivité économique et sociale.

Pour cela, il faut maîtriser le front d'urbanisation au nord du Parc et ne pas ouvrir la porte à un tracé autoroutier qui serait le cheval de Troie d'une urbanisation rampante.

Le second enjeu du débat, c'est de dénouer l'ambiguïté du projet : s'agit-il de mettre un terme aux nuisances subies par les usagers et les riverains de la RN10 ou de créer un nouveau grand axe de transit nord-sud qui attirera un trafic de poids lourds supplémentaire dans le cadre d'une densification de l'ensemble du réseau routier de notre région ?

Parallèlement, la procédure de renouvellement de la Charte du Parc suit son chemin et le Conseil régional d'Ile de France devrait fixer le périmètre d'étude avant l'été.

Yves Vandewalle
Conseiller Général des Yvelines
Maire de Lévis-Saint-Nom

Sommaire

Actualité _____ P4
Autoroute A12 : Danger pour le Parc et le Sud-Yvelines...



Environnement _____ P6
Prom'nons-nous dans les bois...



Terroir _____ P8
Faites votre choix

Portrait _____ P11
Dessine-moi des images : Bruno Mallart



Economie au quotidien _____ P12
Internet : après le haut débit, quelles promesses de très haut débit ?

Patrimoine _____ P14
Cent fois sur l'ouvrage...
20 ans de restauration de patrimoine



Villages _____ P16
Le bois-énergie, une branche à exploiter

Echo-citoyenneté _____ P18
Le commerce équitable :
dignité, égalité, pérennité

Echo du Parc

Mai > Octobre 2006 n° 37

Directeur de la publication :
Charles-Antoine de Ferrières

Président de la commission
communication : Guy Poupart

Rédactrice en chef :
Virginie Le Vot

Comité de rédaction :
Virginie Le Vot, Patrick Blanc,
Hélène Dupont

Ont participé à ce numéro :
M. Adam, E. Aubert, S. Bloch,
G. Brice, D. Cambournac,
C. Géronimi, J. Guyot, L. Guilbot,
D. Leroy, E. Lemonnier, A. Lottin,
A. Michel, C. Re naud, P. Rocher

Pour l'équipe du Parc :
O. Sanch, F. Hardy, B. Rombauts,
S. Dransart, P. Blanc, M. Thioux

Maquette : e.maginère

Impression sur papier sans
chlore : Imprimerie de Pithiviers

Photographies : Diapothèque
PNR, DR.

Parc naturel régional
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse cedex
Tél. : 01 30 52 09 09
contact.pnr.chevreuse@wanadoo.fr
www.parc-naturel-chevreuse.fr



Autoroute A12 : Danger pour le Parc

Le débat public est commencé depuis fin mars. Au fil des réunions, il apparaît clairement, que ce projet n'est qu'un tronçon d'un vaste maillage autoroutier de l'ouest parisien qui livrerait notre territoire au trafic de milliers de poids lourds.

Bien que cela n'apparaisse pas à la lecture du dossier présenté au débat public, le véritable enjeu du projet de prolongement de l'A12 n'est pas uniquement une amélioration de la desserte locale et régionale. En effet, si on met bout à bout les divers projets de l'Etat dans l'Ouest parisien, il apparaît clairement qu'il s'agit en réalité d'assurer la continuité du trafic de poids lourds vers l'A10 et l'A11 via un tunnel entre Rueil-Malmaison et Bailly dont la construction devrait débuter en 2008.

Ce scénario entraînerait de facto un accroissement de circulation sur toutes les voies secondaires du Parc et du Sud-Yvelines.
Pour de plus amples informations : www.a12non.org

Les "vrais/faux" du dossier

Le "tracé historique" passe par le vallon du Pommeret.

FAUX : Le premier tracé est inscrit au Schéma directeur de 1965 qui crée la Ville Nouvelle : il contourne la zone d'activités de Trappes et rejoint la RN10 au sud-ouest du pont de La Villedieu. Le tracé par le vallon du Pommeret figure au Schéma directeur de 1976. Le tracé 2C est inscrit au Schéma directeur actuel qui date de 1994.

Il suffit de déclasser le vallon du Pommeret pour prolonger l'autoroute A12.

FAUX : Déclasser le vallon du Pommeret est juridiquement quasiment impossible. Sinon pourquoi Jean-Claude Gayssot, ministre de



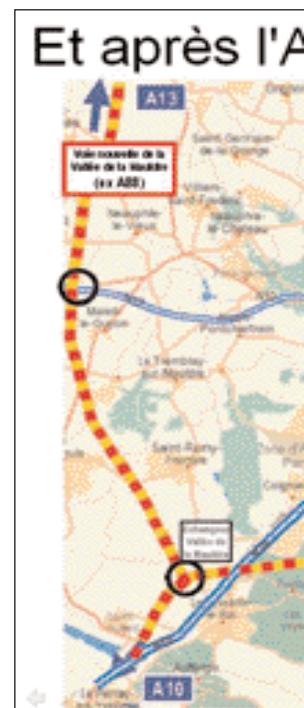
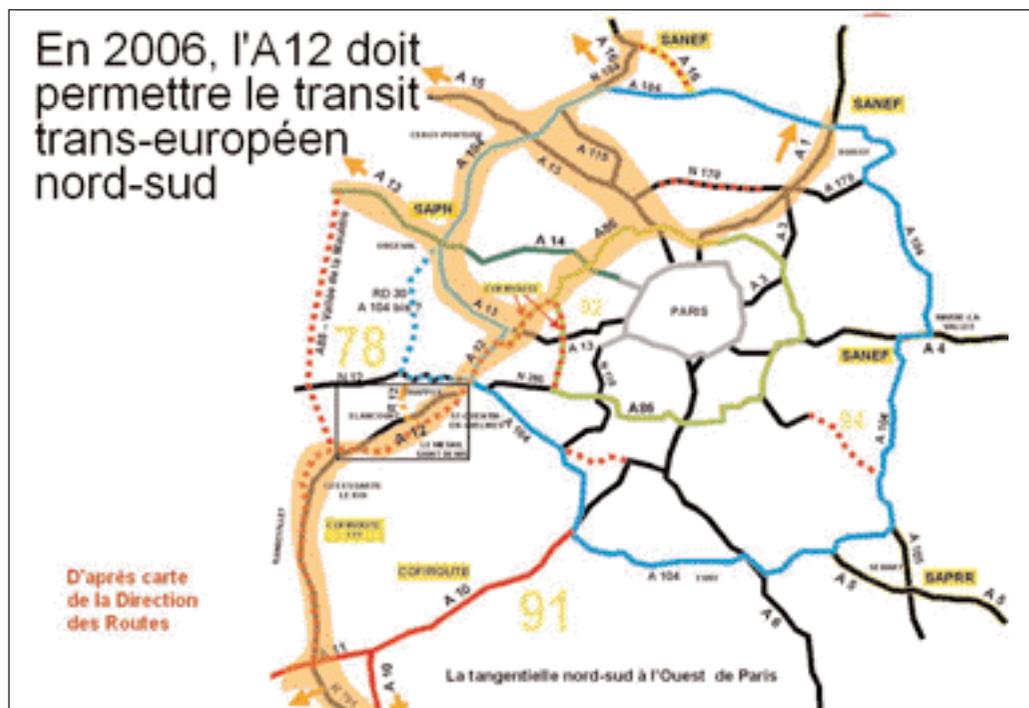
l'Équipement qu'on ne peut pas soupçonner de complaisance envers les électeurs du Parc naturel régional, aurait-il choisi officiellement le tracé 2D en 2002 ?

Le classement du vallon du Pommeret est illégal.

FAUX : Le site du Pommeret est déjà protégé au Schéma directeur local de 1967. Le site est inscrit depuis 1973 et le classement a été fait dans des conditions régulières, à l'issue d'une enquête publique, en 1980.

L'impact de l'autoroute sur le Parc ne dépasse pas quelques hectares.

FAUX : L'autoroute va faire disparaître, au Mesnil Saint Denis et à Lévis-Saint-Nom des exploitations agricoles représentant des centaines d'hectares qui ne resteront pas en friche... L'autoroute est le cheval de Troie d'une urbanisation rampante qui constitue un danger mortel pour le Parc naturel régional dans lequel cette croissance est sévè-



Que peuvent faire les habitants du Parc ?

- Donner leur opinion par écrit à la Commission Particulière.
Toutes les contributions écrites sont prises en compte, à condition d'être argumentées, de n'être ni injurieuses ni mensongères. Nous vous invitons donc fortement à donner votre avis :
 - par courrier : CPDP Prolongement de l'A12
41, Boulevard Vauban 78280 - Guyancourt
 - par courriel : contact@debatpublic-a12.org
- Signer les cartes postales éditées par les communes, destinées au Président de la République, au Ministre des Transports, au Ministre de l'Environnement et au Président de la Région Ile-de-France. Elles vous attendent dans chaque mairie et à la Maison du Parc. Elles seront remises solennellement par vos élus à leurs destinataires.
- Signer également la pétition proposée par le collectif d'associations sur internet www.a12non.org.
- Participer à la réunion de clôture du débat :
Vendredi 16 juin à 19 h 30 - Fermedu Manet à Montigny le bretonneux

rement limitée dans l'intérêt général.

En détruisant l'équilibre entre le pôle de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Parc naturel régional, l'autoroute porte gravement atteinte à l'attractivité économique et sociale du sud Yvelines.

La requalification de la RN 10, prévue au grand projet de ville Trappes-La Verrière, un premier pas dans la bonne direction



Actualité



Que fait le Parc ?

- A la demande des élus du Parc, la Commission du Débat Public fait réaliser deux expertises complémentaires :
 - la première vise à analyser de façon précise les trafics A12 - RN 10 en prenant en compte les projets routiers et autoroutiers en cours et prévus,
 - la seconde porte sur les coûts environnementaux des différents tracés.
- Les services techniques du Parc préparent une contribution écrite mettant en lumière les spécificités environnementales, humaines et économiques de la Vallée de Chevreuse.
- En association avec la commune de Montigny-le-Bretonneux, le Parc fait réaliser une étude d'aménagement de la RN 10 entre Montigny et les Essarts, seule solution économique en termes d'espaces et en coûts environnementaux et financiers.

Par ailleurs, la Région Île-de-France, insatisfaite du dossier du maître d'ouvrage, fait réaliser une étude complémentaire par l'AURIF. Il s'agira d'un examen critique dudit dossier et de ses annexes techniques.

FAUX : Le projet est contraire à une fluidification du trafic : la RN 10 reste en surface, seules quelques centaines de mètres (face à la mairie) sont dénivellées, les carrefours, transformés en giratoires à feux tricolores deviennent très accidentogènes.

L'autoroute a pour but d'améliorer la vie quotidienne des usagers et des riverains de la RN10.

FAUX : Le trafic résiduel restera très important sur la RN10 et les échangeurs vont alimenter un important trafic local qui nécessitera la construction de nouvelles voies de desserte comme S12 au Mesnil Saint Denis et R12 à Elancourt. ■

Evelyne Aubert
Adjoint au Maire du Mesnil Saint Denis

Pourquoi participer ?

C'est l'occasion unique de défendre ce que des générations d'habitants de la Vallée de Chevreuse ont su préserver : un cadre de vie.

Ne vous dites surtout pas "cela ne sert à rien, tout est déjà décidé..." : c'est faux ! Nous pouvons encore infléchir la tendance autoroutière : le prix du pétrole, la conjoncture en Ile-de-France, le souhait des Yvelinois de conserver un environnement de qualité (exprimé au cours du forum internet organisé par le Département),... nous donnent raison.

Ne vous dites pas "nos élus parleront pour nous"... Dans cette procédure, ils ne sont que des citoyens ordinaires, c'est l'expression de vos avis qui est attendue.

Nous comptons sur vous !

Cette saison est la plus agréable pour se mettre au vert, promenons-nous dans les bois, d'autant que le loup n'y est plus ! Et profitons en pour apprendre à mieux connaître la forêt. La connaître, pour mieux la comprendre, l'apprécier et la protéger.

Entre reine-des-prés et roi de la forêt (le chêne bien sûr), entre ombres et lumières, nos paysages boisés évoquent de multiples sensations et émotions. Pour une balade ou une longue randonnée, ils satisfont nos envies d'évasion, de découverte et d'émerveillement. Dès les premiers pas, le dépaysement est total. L'on pénètre dans un monde envoiement. Vie sauvage à épier, subtiles senteurs boisées à humer, sous son toit végétal, la forêt abrite une vie discrète, secrète, une vie de mystères, de croyances et de bienfaits. Sanctuaire de la nature, elle magnifie le vivant : aussi majestueux soit-il, chaque arbre naît d'une toute petite graine germée par les forces conjuguées de la terre, de la lumière, de la température et de l'hygrométrie. Refuge écologique, conservatoire de valeurs, régulateur de climat, les atouts de la forêt sont pluriels. Contes et légendes participent également à son univers. Lors d'une balade, qui n'a jamais eu à l'esprit une histoire de fée, d'elfe, de druide, de farfadet, de lutin, de Petit Poucet, de Petit Chaperon Rouge, de Blanche Neige et des sept nains. Ou même de Robin des Bois, ou encore de Tarzan à qui la moindre liane fait penser ! Qui, enfant (ou même adulte !) n'a jamais fait une cabane dans un arbre, dans un bois ?...

L'arbre de vie

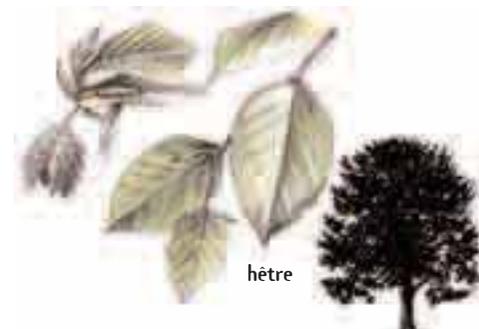
A côté d'un soleil, d'une maison, de ses parents, l'arbre est l'un des premiers dessins de tout enfant. Devinerait-il déjà que l'arbre reflète la vie et revêt une importance essentielle pour son existence ? L'arbre respire pour nous : il absorbe le gaz carbonique de l'air et rejette l'oxygène. La vapeur d'eau qu'il évacue la nuit venue rafraîchit et humidifie l'atmosphère. Ses feuilles nettoient l'air de ses poussières et de certains polluants gazeux qu'elles absorbent. La forêt joue aussi d'autres rôles indispensables à l'homme. Que serait-on sans bois ? Sans ce papier que vous tenez entre les mains par exemple, sans bois d'œuvre et de construction, sans bois de chauffage, sans meubles, sans nombre d'instruments de musique, sans vin ou autre cognac vieilli en fût de chêne... la vie serait bien terne sans bois ! Fruit de la nature, le bois se récolte. Pour un chêne arrivé à maturité, patientez 180 à 200 ans ! La forêt est un grand jardin que l'homme s'efforce enfin de gérer au mieux. Administrée dès le début du XIV^e siècle, elle fut largement exploitée à partir du XVI^e siècle et durant plus de 300 ans. Mais au début du XIX^e siècle, les coupes excessives compromettent l'avenir de nos forêts. Un décret de 1801



chêne
pédonculé



châtaignier



hêtre



Les sous-bois à
Moutiers (Bullion).

© Hubert Aspectulo

signe les premiers aménagements forestiers sérieux. Le code forestier entre en vigueur en 1827, il vise à reconstituer et protéger le patrimoine boisé national. Nombre de nos villages aujourd'hui enchâssés dans la verdure, se situaient alors dans des clairières lumineuses ou aux pieds de coteaux sur lesquels paissaient des animaux d'élevage... Le fonds forestier national sera créé en 1947 et l'Office National des forêts qui gère aujourd'hui le quart de la surface boisée nationale, verra le jour en 1966.

Une nature façonnée

Le travail des forestiers consiste à assurer la régénération de la forêt pour, non pas les décennies, mais les siècles à venir. Ils ont également pour mission de maintenir accessibles les espaces boisés pour les usages touristiques du public : loisirs, paysages...

Ainsi, les sous-bois aérés, parsemés d'arbres séculaires que nous admirons, sont le fruit du travail de l'homme et de la nature depuis plusieurs générations. De même les éclaircissements, voire les déboisements conséquents qui peuvent parfois choquer le promeneur, sont-ils destinés à transmettre aux générations futures un « jardin boisé » bien mené et aussi utile que celui que nous ont légué nos aïeux bûcherons. Étape qui passe par la tenue de jeunes forêts denses et broussailluses, qui s'ouvriront progressivement en favorisant les pousses les plus promet-

Colbert et les chênes

“La France périra faute de bois” criait dès 1660 l'entrepreneur réformateur ministre de Louis XIV. Jean-Baptiste Colbert s'appliqua à rationaliser le domaine forestier et, en particulier, à protéger les chênes, entre autres dans la perspective de construire des bateaux. Quelque 200 ans plus tard, à défaut des navires prévus, on utilisa le merrain pour faire des fûts de chêne destinés aux vins de Bordeaux !

Visites sans rendez-vous

Le territoire du Parc est occupé à 45,2 % par la forêt (11 018 ha). Plus des deux tiers de cette surface sont privés. Restent toutefois 3 661 hectares de forêt publique sillonnés par les 250 km de sentiers du Parc : les forêts domaniales (Rambouillet*, Port-Royal, Longchêne, le Claireau), régionale (Champ Garnier), départementales (Beauplan, La Madeleine, Méridon, le Bois des Gaules, Ronqueux, Champfaily, Villevert/Noncienne) et communale (Châteaufort).

**Le massif forestier de Rambouillet s'étend sur 22 000 ha. Sa partie domaniale gérée par l'Office National des Forêts couvre 13 820 ha dont 2 183 ha sur le territoire sud du Parc. Elle accueille environ 11 millions de visites par an (riverains, promeneurs, cyclistes, cavaliers).*

teuses. A cet effet, les semis de jeunes chênes se voient souvent protégés de hautes clôtures afin de les isoler de leurs prédateurs : les cervidés. La population de ces derniers, dénombrée à environ 8 pour 100 ha, devrait se situer à un chiffre deux fois moins élevé pour que leurs conditions de vie et celles de leur milieu soient optimales. Faute de loups ou d'ours, les plans de chasse s'avèrent donc nécessaires. Quelque 7 000 espèces animales différentes, dont l'une en train de lire ces lignes, et dont un peu plus de 5 000 insectes, foulent les mousses et lichens de nos forêts. Faune et flore vivent en synergie. Préserver leur équilibre est essentiel et dicte les interventions des gestionnaires de la forêt. Trop d'arbres parasités, par exemple, présentent un danger, par contre, conserver au moins un arbre mort ou sec par hectare (petit rappel pour l'espèce la plus savante : 1 ha = 100 mètres de long par 100 mètres de large !) contribue à l'écologie du système forestier.

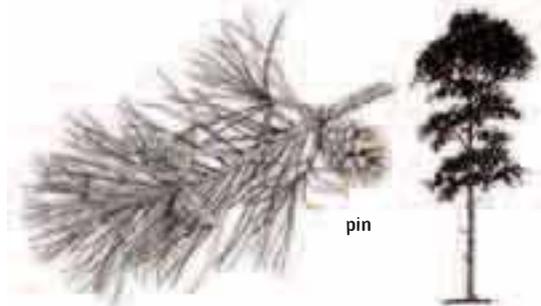
Essences en éveil

Mi-avril, la végétation s'épanouit. Les arbres à feuillage caduc (qui constituent 75 % de nos forêts) retrouvent petit à petit leur habit vert, telle une académie des beaux arbres ! L'"hêtre de noblesse", rivalise avec le roi

chêne (68 % des feuillus) pour que leurs voûtes émeraude culminent aux plus hauts sommets, affleurant les 45 mètres. Seul l'épicéa peut les dépasser de 5 mètres. Les résineux, les plus fréquents dans nos bois, sont les pins sylvestre et laricio, enracinés sur les terrains sablonneux et acides.

Chênes pédonculés et bouleaux pubescents font bon ménage sur sol humide. Le chêne sessile préfère la compagnie du bouleau verruqueux. Les hêtres affectionnent l'ombre des vallons ; le charme, plus petit et dont l'écorce grise ressemble à celle du hêtre, préfère celle des taillis sous-futaie. Saules, frênes et aulnes se complaisent au bord de l'eau.

Dès juin, l'érable est l'un des premiers (peu après le tremble) à fournir ses fruits ailés, les samares (ou "hélicoptères" appréciés des enfants). Au début de l'été, la floraison rose du châtaignier illumine la forêt. De nombreux autres feuillus nuancent nos forêts de verts pastel : merisiers,



Biodiversité



Que fait le Parc ?

Premiers "coups de pioche" pour le Contrat de bassin

Signé fin 2004, le contrat de bassin de la haute Yvette entre cette année dans sa première phase de réalisation. Ainsi, les premiers travaux de restauration de rivières et de zones humides se dérouleront au cours du mois de mai. Cette première phase regroupe 8 opérations, validées par l'Etat, et réparties sur 6 communes du bassin versant de l'Yvette : Cernay-la-Ville, Dampierre-en-Yvelines, Magny-les-Hameaux, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Forget et Senlis. Ces travaux ont pour objectifs la restauration et la préservation des milieux humides et aquatiques, grâce à l'utilisation de techniques respectueuses des milieux naturels, notamment les techniques végétales : procédés de restauration mettant en œuvre des végétaux vivants ou morts.

Avez-vous déjà vu... des serpents ? Appel à témoins.



Le Parc réalise cette année un inventaire des serpents. Animaux très discrets, leur présence nous renseigne sur la qualité écologique des espaces naturels. Votre témoignage sur vos éventuelles rencontres avec un serpent en vallée de Chevreuse nous intéresse pour enrichir nos recherches.

Contact : environnement@pnr-chevreuse.org ou 01.30.52.09.09

robiniers faux acacia (importés d'Amérique du Nord en 1600), corniers, ormes, alisiers, sorbiers des oiseleurs... Sous leur houppier se blottissent arbustes et arbrisseaux parmi lesquels on peut reconnaître le feuillage persistant du buis, du houx et du troène commun, les fruits orangés de l'églantier, rouges de l'aubépine, roses du fusain, noirs du sureau, violacés de la bourdaine, bleuâtres du prunellier, bruns du noisetier et du néflier... Autres couleurs à observer sur les écorces et les pierres : les lichens et leurs taches orange, vertes ou grises témoignent d'un taux de dioxyde de soufre (polluant dû en particulier au fioul) très faible ou inexistant dans nos bois !

Respect

Cette communauté naturelle reste cependant fragile. Un arbre, vivant, souffre lorsque l'on taillade son écorce, lorsque l'on casse ses branches. Tout dépôt sauvage de gravats, d'ordures, de déchets de tous ordres comme on le voit encore malheureusement, empoisonne les espèces végétales et animales. Ce sont des dizaines, voire des centaines de milliers d'oiseaux et de mammifères qui meurent chaque année à cause de ces pollutions, des plastiques ingérés, des objets blessants abandonnés, ou plus sournoisement de déchets que l'on croit biodégradables et dont on se débarrasse lors d'une promenade, telles les pelures d'agrumes souvent saturées de pesticides. L'attitude devant cette grande dame, la forêt, tient en un mot : respect ! ■

Patrick Blanc

Suivez les guides :

Pour en savoir plus sur nos forêts, consultez l'ouvrage de Jean-Pierre Hervet et Patrick Mérienne *La Forêt de Rambouillet*, aux éditions Ouest-France ; Pour une promenade, une randonnée, un "trekking" : *Les plus belles balades de la Haute Vallée de Chevreuse*, publié par Dakota Éditions en partenariat avec le PNR.

Faites votre choix...

Nous vous avons présenté, en octobre dernier, les trois producteurs qui venaient d'obtenir la Marque Parc : les fermes de Fanon, la Noue et Coubertin. Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse accorde en effet l'usage de sa marque aux entreprises qui participent volontairement à travers leur activité, aux objectifs de la Charte du Parc. Un audit annuel permet alors de suivre les engagements pris par les exploitants. En choisissant d'acheter des produits de la "Marque Parc", vous devenez partie prenante d'un projet de société : celui du développement durable.

Que soutenez-vous lorsque vous achetez des produits de la Marque Parc ?

Une Marque attachée au territoire

- Des produits et prestations élaborés exclusivement sur le territoire du Parc.
- Ils participent ainsi :
 - au développement des activités économiques locales,
 - au maintien du caractère rural de la Haute Vallée de Chevreuse (maintien des espaces en prairies, bâtiments respectueux de l'architecture locale).

L'intérêt pour le consommateur

- un territoire vivant et attractif qui combine des espaces ruraux, des activités de production et de services, dans des villages habités.

Une Marque respectueuse de l'environnement

Des gestes quotidiens pour la préservation de l'environnement :

- Recyclage des déchets et eaux usées ;
- Diminution des consommations en eau et en énergie ;
- Recours aux engrais chimiques et aux produits phytosanitaires très faibles ;
- Maintien en prairies des surfaces humides
- Respect du bien-être de l'animal ;
- Intégration paysagère des bâtiments...

L'intérêt pour le consommateur

Des produits sains. Une nature plus propre, riche en biodiversité, aux paysages préservés.

Une Marque à dimension humaine

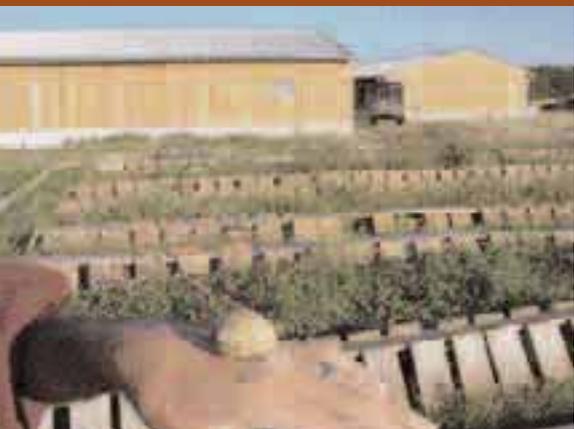
Le rôle de l'homme et ses savoir-faire primordiaux :

- Les procédés de fabrication restent à échelle humaine ;
- Contact avec le client privilégié ;
- Ces professionnels partagent leur passion avec le client.

L'intérêt pour le consommateur

Une fabrication qui n'est pas industrielle. Des points de vente de proximité, où l'accueil est personnalisé. La possibilité de visiter l'exploitation et de découvrir les étapes de production.

Escargots de la ferme de Fanon



Route des Essarts-le-Roi,
Senlis, 06 80 06 05 87

- Du lundi au jeudi sur rendez-vous, vendredi et samedi 10h-12h et 14h-18h30 (de plus ouvert tous les jours en décembre)



Feuilletés à la bourguignonne

6,80 € la dz



Brochettes d'escargots (18 escargots)

9,50 €



Piques à escargots

7,50 € la dz

Escargotine (préparation à tartiner)

7,50 € les 75gs



Feuilletés au roquefort

6,80 € la dz



Escargots au court-bouillon - la verrine calibre moyen

12,50 € les 3 dzs

- la verrine calibre belle grosseur

9,00 € les 2 dzs



Escargots en coquille (à la bourguignonne)

6,50 € la dz

Fromages et produits laitiers de la ferme de Coubertin



Ronds à différents
stades d'affinage

2,25 € pièce
en affiné



Pyramides fraîches
noires ou blanches

3,85 € pièce



Pyramides affinées
noires ou blanches

4,05 € pièce



Mimolette nature

13,58 € le Kg



Mimolette cumin

14,39 € le Kg



Lait cru en
bouteille

1,10 € le litre



Lait en vrac

0,90 € le litre



Ronds frais

2,05 € pièce



Fromage de vache

1,99 € pièce
peu affiné
affiné



Fromage de
vache au raisin

3,00 € pièce

Saint-Rémy-lès-Chevreuse
01 30 52 00 19
● Tous les jours, 9h-10h30
et 17h-19h
(sauf le lundi matin et mardi matin)



Crottins de chèvre frais
aromatisés

2,05 € pièce
- mexicain
- poivre
- herbe



Crottins de chèvre

1,95 € pièce
- à différents
stades d'affinage



Crème fraîche

2,25 € les 250gs



Fromage blanc
Campagne

2,25 € les 500gs



Fromage blanc Lisse

2,25 € les 500gs



Yaourt nature
pot carton

0,37 € pièce



Yaourt nature
pot verre

0,32 € pièce
et consigne



Tomme jeune

2,18 € la part



Tomme fraîche

2,96 € la part



Yaourts fruits

0,48 € pièce
- myrtille
- ananas
- mangue
- cerise
- fruits des bois
- abricot



Yaourt chocolat

0,48 € pièce



Fromage de vache

2,50 € pièce
- saveur du jardin
- mexicain
- noix
- pampa



Coulommiers

3,68 € pièce



Petit St Rémy

3,18 € pièce



Bleu

2,72 € la part



Terroir

Fromages et produits laitiers de la ferme de La Noue



La Celle-les-Bordes 01 34 85 16 17

- Tous les jours de 9h à 10h (sauf le dimanche) et de 16h30 à 18h30 (sauf le mercredi) du 1^{er} mars au 1^{er} décembre et petite pause dernière quinzaine de juillet



Lait cru

2,00 € le litre



"Garde - manger"
les Séchons

2,50 € à 4,70 € pièce



St Nourcellin
(lait de vache)

2,00 € pièce



Pyramide

4,70 € pièce



Fromage blanc
de vache

2,50 € pièce



Brique

3,10 € pièce



Petit chèvre
Ile-de-France

3,00 € pièce



Faisselle de
chèvre

1,70 € pièce



Petit moulé
(lait de chèvre)

2,50 € pièce



Caboulette

2,00 € pièce

Bûche

5,00 € pièce



Tarif 2006

Dessine-moi des images

Bruno Mallart



Le nouveau poster du Parc, c'est lui. Mais avez-vous, par exemple, déjà remarqué sa signature dans certains numéros de Télérama ou de Courrier International ?

Très présente dans notre société de communication et d'images, l'illustration rend le propos plus clair ! Mais ne croyez pas pour autant qu'un illustrateur est forcément quelqu'un d'illustre, son activité serait plutôt à ranger dans la catégorie des métiers méconnus. A première vue, l'atelier de Bruno Mallart, installé dans une maison ancienne au cœur de Bonnelles, se distingue peu d'un classique bureau : l'écran d'ordinateur y est un peu plus grand, la table porte les traces de coups de crayon et de débordements de couleurs, le meuble de rangement possède de grands tiroirs. Au mur, quelques illustrations maison – cela va de soi – créent un environnement propice à l'imaginaire.



Le métier d'illustrateur est assez peu connu. D'où vous en est venu le goût ?

Attiré par les métiers de la communication, j'ai suivi des études d'arts graphiques. C'est le dessin pur qui me plaisait le plus et cela m'a conduit tout naturellement à privilégier l'illustration, jusqu'à en faire mon métier. C'est un travail indépendant, d'un grand intérêt, qui offre d'innombrables possibilités de création, mais reste largement méconnu du grand public. La bande dessinée mise à part, qui a vraiment conscience que, derrière une couverture de journal ou de livre, dans la mise en page d'un article, c'est la touche de l'illustrateur qui attire son attention, séduit son regard ?

Travaillant sur commande, ce qui importe en premier lieu, chez un illustrateur, c'est son écriture, c'est-à-dire son style propre, qui constitue une accroche reconnaissable. Dans les domaines différents dans lesquels j'ai travaillé – publicité, édition, presse – c'est ma perception personnelle que je propose, qu'il s'agisse de signer des couvertures de livres, de conférer une vision poétique à un article du journal du CNRS consacré à l'inconscient, ou encore de partager avec d'autres confrères la tâche d'illustrer un livre-disque consacré à la chanson française sur le thème du cirque.

L'essentiel de votre activité concerne la presse. Qui sont vos interlocuteurs ?

L'illustration est un travail d'auteur, l'image dessinée, qui accompagne un travail d'auteur, l'écrit. Elle diffère du dessin de presse qui relève souvent d'un travail de journaliste. Contrairement aux dessina-



teurs de presse, il est difficile pour les illustrateurs de se renouveler indéfiniment sur une publication périodique. C'est la raison pour laquelle les entreprises de presse recherchent plutôt des indépendants et, en l'absence de syndicat ou de groupement professionnel, c'est à chaque illustrateur de se faire connaître.

Je ne fais quasiment pas de prospection, je travaille surtout par relations, parfois quelqu'un remarque l'une de mes réalisations qui lui donne l'envie de me faire collaborer à un projet. Pour l'anecdote, j'ai un jour participé à un concours organisé par la ville de Saumur pour illustrer le tour de France à la voile. Je l'ai remporté et ma récompense fut – devinez quoi ? – une bouteille de Saumur par jour pendant un an ! Ma meilleure introduction auprès de mes interlocuteurs c'est le "press book" que j'ai constitué au fil des années. Internet est aussi devenu un excellent moyen pour me présenter, comme je le constate au nombre de visites sur mon site Web* qui élargit ma cible de contacts : par exemple à un nouveau client américain que je n'ai jamais rencontré.



La rencontre avec le Parc, c'est autre chose !

J'ai essayé un temps de travailler au sein d'une équipe, à Paris, mais l'environnement du Parc, où j'habite et travaille depuis 15 ans, me convient beaucoup mieux.

L'inconvénient est que, dans nos métiers de solitaires, on n'a guère de contacts directs. Cela a changé avec la création, par Godeleine Charbonnel et Valérie Prazères, d'une association d'artistes dont je suis membre actif : Hélium. Elle favorise les rencontres, les échanges d'idées et de bons plans entre les artistes du Parc, ainsi que leur ouverture sur la vie locale, ce qui est très positif. Nous préparons ainsi le deuxième Parcours d'Ateliers d'Artistes, après la réussite de la première édition, dont j'ai réalisé l'affiche. C'est d'ailleurs à cette occasion que le Parc a remarqué mon travail. Et cette première rencontre a débouché sur la commande de ce nouveau poster pour le Parc. ■

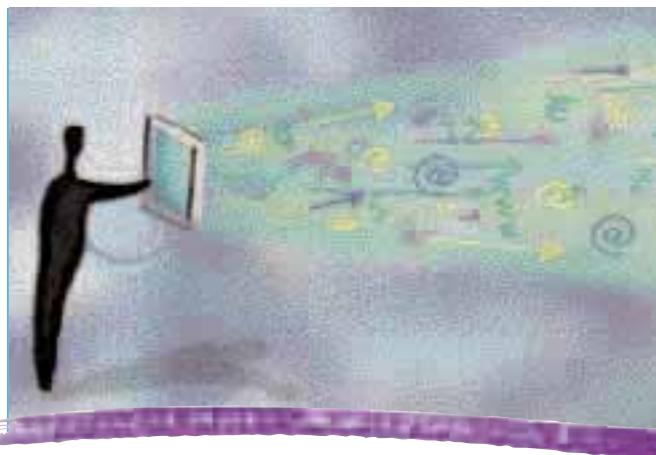
Propos recueillis par Hélène Dupont

* Pénétrez dans l'univers chatoyant de Bruno Mallart, à la découverte de ses drôles de personnages, de ses objets articulés qui s'animent sur son site www.brunomallart.com.

Internet : après le haut débit, de très haut débit ?

Le déploiement de l'ADSL est désormais achevé sur l'ensemble du territoire du Parc. Encore mieux, toujours plus vite : les perspectives du très haut débit porté par de nouvelles technologies bénéficient de l'extension du réseau de fibre optique Yvelines Numériques qui va traverser le Parc.

Poursuivant son action en faveur du développement économique du territoire et des services apportés tant aux habitants qu'aux entreprises, le Parc a décidé en 2005 de mener une étude sur les opportunités et l'avenir du haut et du très haut débit sur son territoire. Il a choisi, après appel d'offres, une société spécialisée dans le développement des communications électroniques à haut débit,



Loopgrade, interlocuteur privilégié des collectivités territoriales implantée à Saint-Quentin-en-Yvelines. Une restitution de l'étude vient d'être faite aux communes.

ADSL à la demande

L'état des lieux fait apparaître qu'aujourd'hui, en Haute Vallée de Chevreuse, c'est l'ADSL qui assure pour l'essentiel le haut débit. En janvier 2004, le déploiement de l'ADSL, comptait encore plusieurs zones blanches, mal ou pas du tout desservies. Deux ans plus tard, l'ADSL est désormais disponible sur l'ensemble du Parc (à l'exception d'une vingtaine de lignes qui restent inéligibles). Dernière amélioration en date : l'opérateur historique a créé, en décembre dernier, à Vieille-Eglise un nœud de rattachement (NRA) qui profite également à 160 abonnés d'Auffargis, jusqu'alors sans accès à l'ADSL. "Il est à noter que France Télécom a fait un effort appréciable, en concertation avec le Parc, pour généraliser la couverture de l'ADSL", souligne Pascal Petit, le directeur technique de Loopgrade.

Réduire la fracture numérique

Plus on obtient, plus on est gourmand. On ne peut parler de haut débit qu'à partir de 2 Mégabits : sur cette base, c'est le quart du territoire habité du Parc qui n'y accède pas encore, soit une quarantaine de petites zones disséminées.

Repères



Le débit

Le débit réel de votre connexion Internet haut débit sur ADSL ne dépend jamais des promesses publicitaires des fournisseurs d'accès Internet (FAI), mais des caractéristiques de votre installation. Quel que soit l'opérateur, le débit est lié à la configuration physique de votre ligne, principalement de votre distance au central et le diamètre des câbles. Une promesse d'"ADSL Max" signifie seulement que l'opérateur n'effectue aucun bridage, mais pour en bénéficier pleinement, il faut, dans la pratique, se situer à moins de 1500 mètres du central, ce qui est assez rare sur le Parc.

La desserte relie chaque usager au premier "nœud" de réseau par différents moyens techniques :

- Le principal reste le réseau de cuivre France Télécom (près de 21 000 lignes téléphoniques rattachées à 18 centraux situés sur le Parc ou à sa périphérie).
- Le réseau câblé, initialement prévu pour la télévision, concurrence l'ADSL sur une partie de Magny-les-Hameaux et de Châteaufort.
- Avec les technologies de Courant Porteur en Ligne (CPL), on commence à utiliser le réseau électrique EDF qui a l'avantage de desservir tous les habitants. A noter que le CPL fonctionne déjà pour les réseaux domestiques.
- Les réseaux radio permettent enfin de s'affranchir du fil : connexions par satellite et réseaux WiFi (Wireless Fidelity) sont les plus utilisés, mais encore peu présents sur le Parc.

La collecte, utilise deux principaux modes de transport :

- la fibre optique présente de nombreux atouts (débits très importants, investissement pérenne)
 - la communication sans fil est plutôt à base de faisceaux hertziens en attendant les prochaines solutions (WiMax ...).
- Sur le territoire du Parc, une grande partie de la collecte se fait par des réseaux privés, sans oublier le réseau d'initiative publique Yvelines Numériques.

Téléchargement				
	Vidéos 800 Mo	DVD 4,7 Go	Mail x200	Photos 12 Mo

Modem	56 ko	1,97 jours	11,60 jours	3mn55	42mn64
	512 ko	4h36	1,07 jours	19,60 s	3mn92
	1 Mo	2h26	13h28	10,17 s	2mn03
	10 Mo	14mn22	1h39	1,07 s	12,80 s

quelles promesses

Dans les faits, la fracture numérique est double, dépendant de la configuration des lignes de cuivre (le réseau France Télécom) et des inégalités de services au regard de la concurrence. En ADSL, la concurrence s'exprime par le dégroupage qui, jusqu'ici, reste limitée au nord du Parc. Après avoir analysé la couverture actuelle du territoire par les technologies DSL, l'étude recense les diverses infrastructures utilisables pour les télécommunications (réseau de fibre optique du Département, centraux France Télécom, réseaux haut débit des différents opérateurs, châteaux d'eau et autres points hauts du territoire, fourreaux préinstallés, transformateurs EDF ...).

Evolutions technologiques rapides, réglementations nouvelles, attributions de licences... : quelles solutions peut-on prévoir pour le très haut débit ? "La fibre optique, qui propose les débits pratiques les plus élevés, jusqu'à 100 Megabits symétriques par usager, se détache comme grande favorite, mais le coût de l'infrastructure est pénalisant pour des zones à faible densité de population. Enfin, les usages sont encore à développer pour justifier de tels débits, mais il faut s'y préparer..."

La fibre optique, une autoroute bienvenue, elle !



Côté fibre optique, justement, nous sommes plutôt bien lotis avec le réseau très haut débit "Yvelines Numériques" déployé par le Département. Une boucle optique de 150 Km a été mise en service à l'automne dernier.

Joli cadeau de Noël : fin décembre dernier, le Conseil Général des Yvelines a pris la décision de prolonger le tracé initial du réseau, qui s'arrête actuellement à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, pour desservir Rambouillet, en traversant le Parc. Ce câble optique (entièrement enterré et donc sans aucun impact ou nuisance sur l'environnement), permettra d'irriguer sur son trajet les répartiteurs téléphoniques de Chevreuse et Cernay-la-Ville. Cette seconde phase de travaux devrait être achevée à l'automne. L'étude du Parc propose des extensions, sous forme de boucles optiques supplémentaires, sur la base d'un schéma directeur mixant des technologies filaires et des liaisons radio.

Des usages à inventer ou à promouvoir

Troisième volet de l'étude, que faire de ces fameuses TIC, ou technologies de l'information et de la communication ? Elles ne sont qu'un outil, et leur intérêt repose sur les usages qu'en feront les entreprises, les collectivités ou les particuliers. L'enquête menée auprès des entreprises et des communes du Parc montre que ces utilisateurs ont du mal à anticiper leurs besoins et imaginer de nouveaux usages. Des pistes nombreuses sont à explorer. Les collectivités pourraient, par exemple, mutualiser certains services, mettre en réseau les bibliothèques et des établissements d'enseignement, développer les services



Economie

Que fait le Parc ?

Les aides en faveur des PME qui investissent

L'ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce, bénéficiant d'un concours financier de l'Etat), c'est terminé ! Mais un nouveau programme d'appui aux entreprises prend la relève, avec subventions (le financement est 100% Parc) et conseils techniques. Les mêmes critères de base s'appliquent aux opérations de création ou de modernisation. Interlocuteur des commerçants et artisans : Olivier Sanch (01 30 52 09 09 ou economie.pnr.chevreuse@wanadoo.fr).

Par ailleurs, le Parc oriente aussi les PME qui souhaitent développer leur équipement en TIC vers le Conseil Général qui accorde des subventions (jusqu'à 16 000 €) pour ce type d'outils.

à domicile aux personnes âgées sur la base de liens vidéo...

Le "e-tourisme" a également de beaux jours devant lui dans un espace comme le Parc. Les établissements hôteliers l'utilisent pour gérer leurs réservations ou permettre à leurs clients de se connecter. Demain, pourquoi pas, des guides interactifs pour la visite des lieux touristiques. Affaire à suivre. Pas seulement du côté des aménageurs : l'avis des utilisateurs d'Internet haut et très haut débits sur le développement des usages sera le bienvenu.

Qu'ils n'hésitent pas à se manifester. ■



Hélène Dupont

Brof rappel

Les technologies DSL (Digital Subscriber Line) ont pour objet de transmettre des débits élevés sur la ligne téléphonique "classique". Le débit est asymétrique (plus élevé vers l'usager que dans l'autre sens) pour l'ADSL destiné plutôt au grand public ou bien symétrique (le même dans les deux sens) dans le cas du SDSL qui convient mieux aux entreprises mais ne permet pas simultanément une communication téléphonique classique sur la ligne.

Les évolutions de ces technologies sont allées bon train ces dernières années et on peut augmenter la couverture avec le RE-ADSL qui étend la portée d'environ 1 km, ou renforcer le débit de la connexion avec l'ADSL2+ (mais seulement pour les abonnés proches du central).

Le "dégroupage" qu'est-ce que c'est ?

Les règles de concurrence ont imposé à l'opérateur historique d'ouvrir son réseau de cuivre aux autres opérateurs, dans le cadre du "dégroupage". Pour l'opérateur, qui installe ses propres équipements dans le central France Télécom ou à côté, c'est l'assurance d'une meilleure marge, et surtout la possibilité de maîtriser totalement les services fournis : télévision, films à la demande, suppression de l'abonnement téléphonique...

Traces du passé, identité locale, lieux de culte, lieux publics, lieux de vie, sites d'activités ou de passage, espaces de culture ou pièces d'art, depuis 20 ans, plus d'une centaine d'éléments de notre patrimoine ont bénéficié des aides du Parc pour leur restauration.

Parmi les toutes premières opérations de restauration subventionnées par le Parc dès 1985, le chemin des Petits ponts et le lavoir du Mandard à Chevreuse ont vu passer depuis nombre de visiteurs et de promeneurs. Du ponceau aux statues, du monument aux bâtis typiques, une centaine de pièces du patrimoine de la Haute Vallée de Chevreuse a ainsi été restaurée. Ponts, lavoirs, abreuvoirs, fontaines, pompes à eau, puits couverts, moulins témoignent de l'importance et de la forte présence de l'eau sur le territoire du Parc. Les murs anciens, ces édifices de pierre a priori anodins, participent eux aussi au caractère de nos paysages et de nos villages, ainsi par exemple, le mur en meulière restauré sur la place de l'église d'Auffargis, de même les monuments aux Morts, ou encore les mares-abreuvoirs comme celle de la Brosse à Saint-Lambert-des-Bois, qui illustrent à la fois nos patrimoines culturel, paysager et environnemental. Ces différentes formes d'héritage composent l'image et l'identité de notre territoire, à côté de ce qu'ont laissé la royauté et la communauté ecclésiastique. Nous devons à notre tour veiller à conserver ces témoignages pour les transmettre aux générations futures. Les quelques réalisations que nous vous présentons ici illustrent l'éventail des réalisations menées par les communes avec le soutien et le cofinancement du Parc.

La Fabrique d'Ors

Une douzaine d'arches constituées de briques rouges ornent à nouveau l'un des ponts du domaine d'Ors à Châteaufort. Après la tempête de 1999, la commune a souhaité reconstruire cette *fabrique*, du nom de ces petites pièces architecturales conçues au

XIX^e siècle pour décorer les jardins des châteaux. Le Parc a financé 70 % des travaux conduits par l'association Crysalis, en liaison avec l'architecte du Parc, Bernard Rombauts qui avait lui-même déjà pris en main les opérations de rénovation du moulin d'Ors en 1998-1999.

*Restaurer ou rénover ?
La démarche diffère :*

Distinguer les deux approches mérite éclaircissement : "une rénovation suppose souvent des aménagements liés au confort, aux besoins ou aux goûts actuels, mais qui peuvent modifier l'aspect historique du bâtiment, explique Sophie Dransart, chargée de mission patrimoine/culture. La restauration consiste à se rapprocher le plus possible d'un état historique déterminé ou d'une période que l'on a choisie."



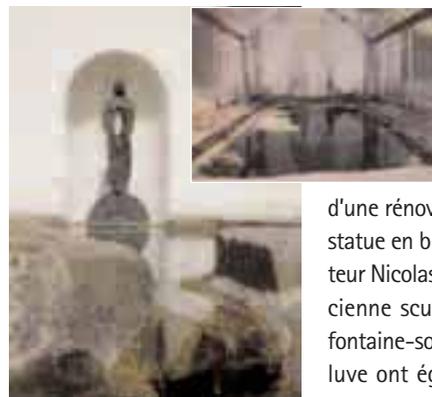
La restauration de la fontaine Sainte-Anne et de ses abords : un bel exemple de mise en valeur patrimoniale, paysagère et artistique qui a permis de donner un prolongement contemporain à cet héritage.

Ce moulin édifié au XVII^e siècle, accueille aujourd'hui plusieurs espaces de réunion et d'exposition, les services comptables du Parc ainsi que l'atelier d'architecture et d'urbanisme.

Hissez l'eau à Vieille-Eglise

Située entre l'étang de la Tour et le centre du village, la pompe à eau restaurée jouxte une croix en bois, deux témoins de pratiques rurales anciennes. Après une dépose du mécanisme de la pompe, sa remise en fonctionnement a valu le remplacement de plusieurs pièces. Lors de vos futures promenades, profitez-en pour découvrir, ou redécouvrir, cette élégante pompe à main, outil autrefois courant devenu désuet depuis l'adduction d'eau. Mais attention ! N'y remplissez pas vos gourdes, son eau reste non potable !

Une Sainte Anne contemporaine à Bullion



A proximité de la chapelle du même nom au cœur du hameau de Moutiers, la fontaine Sainte-Anne a bénéficié

d'une rénovation fort originale. Une statue en bronze, création du sculpteur Nicolas Alquin, a remplacé l'ancienne sculpture. Aux côtés de la fontaine-source, le lavoir et le pédiluve ont également été restaurés.

L'ensemble de ces travaux dépeint remarquablement le prolongement contemporain que l'on peut donner à un patrimoine vivant, autrefois lieu de pèlerinage et de vie rurale, aujourd'hui essentiellement lieu de randonnée, particulièrement ressourçant.

Sort heureux pour la source aux fées

Un nom qui prête à rêver : la source aux fées. Quel vœu, quelle apparition, quel bonheur ont-ils bien pu se produire là, près du sentier de randonnée GR11, en pleine forêt, dans la vallée de Maincourt ? Pour autant, la restauration du site (bassin et lavoir) et de ses abords ne se sont pas faits d'un coup de baguette magique. Confiés à Rempart, une

Restauration de patrimoine



association organisant des chantiers internationaux de restauration, les travaux étalés sur deux étés ont donné un bel exemple de solidarité en faveur du patrimoine. Le projet associait, en effet, le Parc aux communes de Saint-Forget et Dampierre, l'Office National des Forêts, propriétaire du site, et les associations et entreprises précitées ainsi que des jeunes bénévoles venus du monde entier. Si vous vous promenez dans les bois, peut-être rencontrerez vous la conteuse qui vous révélera une partie du secret des Fées ou verrez-vous les autres animations que la mairie met en place pour faire revivre ce lieu et son mystère.

Sculpture d'un peintre

Suite au vol de la statue dédiée au peintre paysagiste Léon-Germain Pelouse près de l'étang du Grand Moulin aux Vaux de Cernay, les communes de Cernay-la-Ville et de Senlis ont souhaité restaurer le monument et lui redonner une nouvelle sculpture. Aidées par le Parc, ce fut chose faite en 2004.

Le temple est lové sur un pont



Lors de votre balade à la Réserve naturelle régionale de Bonnelles, vous apprécierez sans aucun doute les ponts et l'embarcadère, témoins de l'art des parcs et jardins réalisés au milieu du XIX^e siècle dans le domaine du château de la duchesse d'Uzès. La plus grande île de l'étang des Trois Ducs est reliée à la rive par un pont surplombé d'un petit édifice appelé "Temple d'Amour". Ce ponceau à deux arches méritait de retrouver sa splendeur. Rejointoiment, voûtes, parapets, restauration des parties immergées, maçonnerie des pierres récupérées, bordures de grès, enduits et crépis, tout a été refait à l'image des gravures d'époque.



Patrimoine

Que fait le Parc ?

Des fonds/une aide financière pour restaurer le patrimoine lié à l'eau...

Une convention entre la Fondation Véolia, la Fondation du Patrimoine et la Fédération des PNR permettant le soutien des projets de sauvegarde du petit patrimoine lié à l'eau a été signée fin 2005. Etant donné le nombre de ces édifices sur notre territoire, le PNR a décidé de relayer ce dispositif.

Un soutien financier à des projets concrets de restauration ou de valorisation du patrimoine vernaculaire non classé (lavoirs, moulins, petits ponts, puits, fontaines, roues de moulin, etc.), public ou privé, est prévu.

Dès maintenant, les communes, associations et particuliers, peuvent répondre à l'appel à projets. Il suffit qu'ils se signalent auprès de la Mission Patrimoine/Culture du Parc afin de remplir le dossier. Ne tardez pas, ce seront les premiers dossiers présentés qui seront traités et aidés en priorité !

Les saints de Saint-Lambert-des-Bois

Il eût été dommage que l'église du XIII^e siècle, détruite, reconstruite, restaurée, agrandie ne laisse ces statues abîmées, entreposées dans un recoin avec pour seul avenir : l'oubli. Après nettoyage, restitution de la polychromie partielle, traitement fongicide et pose sur des socles en pierre, puis réfection d'une voie d'accès à l'église, les sculptures de Saint Blaise et Saint Lambert ont pu retrouver leur place rayonnante.

Les douves du château du Mesnil Saint Denis : à toute épreuve

Le château du Mesnil Saint Denis construit à partir de 1589 par Louis Habert de Montmort était presque à l'abandon depuis 1944. En 1955, la commune l'acquiert et y installe la mairie. Des travaux de restauration sont entrepris dès 1959. Les 37 mètres de douves, dégradées par endroits et menaçant de s'effondrer, ont nécessité plusieurs phases d'intervention entre 2001 et 2005 : dépose des murs, création d'un batardeau, reconstitution des fondations, création d'un mur en béton, habillage en pierre meulière... Et pour couronner le tout, des dalles de grès taillé ont été reconstituées à l'identique. Un ouvrage majestueux à observer à l'occasion d'une visite à la mairie.



Le lavoir-séchoir-abreuvoir de Rochefort

Le lavoir fut construit entre 1765 et 1825. L'abreuvoir quant à lui date du début du XVIII^e siècle. La restauration à l'identique du lavoir a nécessité une parfaite maîtrise et connaissance des pratiques traditionnelles. L'ajout d'une passerelle en bois, en continuité des margelles pavées, permet de circuler autour du lavoir et de favoriser l'approche du plan d'eau. Les façades ont été elles aussi restaurées à l'identique : mise hors d'eau, façade en pan de bois, moellons enduits à la chaux, sols intérieurs en ciment... Le lavoir est ainsi devenu à son tour propre, ce qui lui va comme un gant, vous en conviendrez en le visitant ! ■

Patrick Blanc

Dans le domaine des énergies renouvelables, s'il est une branche à laquelle se raccrocher en priorité sur notre territoire, c'est bien celle du bois ! Il est ici question de "bois-énergie", de plaquettes, de ressources locales à fort potentiel, de projets valorisants et même d'emplois à créer. **Votre prochaine chaudière sera-t-elle à bois ? Ce serait un bon choix !**

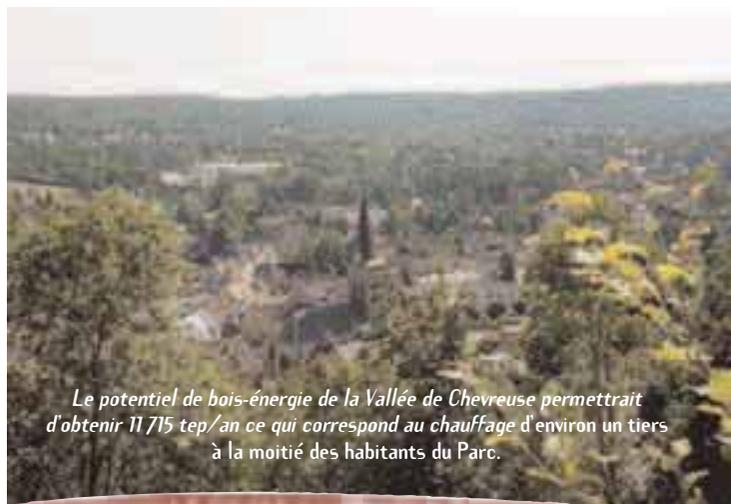
Lorsque nous évoquons l'essence d'un bois, nous ne mesurons pas à quel point ce double sens lui convient. Tout arbre regorge d'énergie. Employons-nous à faire le plein de ce noble matériau pour réchauffer demeures et bâtis collectifs. Ses avantages – sous réserve de gérer durablement les forêts – sont remarquables : économique (3 fois moins cher que le fioul et 2 fois moins que le gaz de ville), écologique, de production locale et renouvelable, enfin d'une efficacité énergétique optimale grâce aux nouvelles chaudières à bois-énergie.

Mais qu'est-ce que le bois-énergie ?

Deux mots explicites dont l'association, récente, accompagne les préoccupations grandissantes de ce nouveau siècle face à l'inéluctable remise en question de nos modes de consommation d'énergie. A l'instar du fioul domestique vis-à-vis du pétrole, le bois-énergie définit le combustible que représente le bois, adapté à une forme de combustion la plus performante possible : bûches bien sûr, copeaux, "plaquettes" de bois déchiqueté et granulés de sciure compactée. Les plaquettes représentent aujourd'hui la solution la plus intéressante : la matière première est broyée, réduite en portions de petite taille destinées à alimenter une chaudière spécifique, dont la technologie – et la propreté – n'a rien à envier aux chaudières à gaz ou autres combustibles fossiles. Ces nouvelles générations de chaudières à bois affichent allègrement des rendements de combustion de plus de 90 % pour les plus efficaces ! Les bois issus d'élagage, de futaies et taillis, les rebuts des professionnels du secteur, les bois d'œuvre peuvent satisfaire au bois-énergie. Le produit de la forêt, une fois broyé, devra passer par une phase de séchage d'environ trois mois. Les bois de construction, les palettes, les piquets, les déchets de bois, etc., pourront également être broyés pour devenir combustibles à condition qu'ils soient exempts de tout traitement (tels les cuivre-chrome-arsenic CCA* ou bore CCB et autres solvants) : la combustion dégagerait alors des produits toxiques.

Une ressource locale, une solution durable

Tandis que les réserves de pétrole s'amenuisent, la forêt française s'accroît naturellement. Elle produit un volume de bois environ deux fois et demie plus grand que la consommation nationale prélevée (35 millions de m³). La ressource est donc abondante pour autant que l'on respecte la gestion d'une exploitation de renouvellement et la qualité écolo-



Le potentiel de bois-énergie de la Vallée de Chevreuse permettrait d'obtenir 11 715 tep/an ce qui correspond au chauffage d'environ un tiers à la moitié des habitants du Parc.

gique du milieu forestier. Energie d'avenir, le bois aide à lutter contre l'effet de serre : le cycle naturel de stockage-émission de carbone d'un arbre est nul. Lors de sa décomposition ou de sa combustion, l'arbre émet le CO₂ qu'il a absorbé par photosynthèse pour sa croissance. Présent dans toutes nos régions, le bois-énergie diminuera d'autant plus le coût (économique et environnemental) du transport de l'énergie qu'il alimentera des chaufferies locales. De plus, "le bois-énergie va permettre de relocaliser l'emploi dans les massifs forestiers", confiait au magazine **Valeurs vertes** le président-délégué de la Fédération nationale des communes forestières de France, Jean-Claude Monin, à propos des solutions d'avenir pour la filière bois. L'exploitation du bois-énergie nécessite en effet trois à quatre fois plus de main-d'œuvre que les filières de distribution du fioul domestique ou du gaz naturel. 20 000 emplois pourraient être créés d'ici 2010 en France dans cette nouvelle filière estime le Syndicat des énergies renouvelables (SER).

Le potentiel de nos forêts

Les forêts occupent environ le quart du territoire français. En Haute Vallée de Chevreuse, elles recouvrent près de la moitié de la surface de notre Parc ! Situées en majeure partie dans le sud (35 % des forêts du Parc sont concentrées sur trois communes : Clairefontaine, La Celle-les-Bordes, Bullion), elles offrent une ressource locale abondante mais actuellement peu valorisée. L'exploitation du bois-énergie contribuerait également aux enjeux environnementaux du Parc :



Sur le Parc, les forêts recouvrent près de la moitié du territoire. Cette ressource abondante est actuellement peu valorisée.

à exploiter

l'entretien de la forêt et l'ouverture paysagère des fonds de vallée, victimes de la très forte progression des boisements consécutive à l'abandon des prairies.

L'étude du gisement de bois présent sur le Parc a recensé les deux principales sources que sont le bois forestier exploitable, en forêt publique ou privée, et le bois de rebut provenant de l'industrie du bois : scieries, menuiseries (17), ébénisteries, entreprises d'élagage et paysagères (24) du Parc et de ses deux Villes Portes. Les déchets bois que récupèrent les déchetteries ont été aussi pris en compte.

Allons droit au résultat : "la valorisation énergétique de ce bois-énergie, indique l'étude menée par le Parc et l'Agence locale de maîtrise de l'énergie (ALME de Magny-les-Hameaux), permettrait d'obtenir 11 715 tep/an (tonnes équivalent pétrole) ou 136 GWh (millions de kWh). Ce potentiel de bois-énergie représente le chauffage d'une surface de 681 000 m² de bâtiments publics (mairies, écoles, salles polyvalentes)". Autre comparaison possible : cette énergie est équivalente au chauffage annuel d'environ un tiers à la moitié des habitants du Parc !

Une plate-forme de production à l'étude sur le Parc

Broyage des résidus d'élagage



Produire localement de l'énergie en grande quantité, créer des emplois (une quarantaine au moins serait envisagée), entretenir nos forêts, il n'en fallait pas plus pour passer à un projet plus concret : étudier la faisabilité d'une plate-forme de production

de bois-énergie. "Les débouchés locaux et donc l'installation de plusieurs chaufferies bois sur le PNR et les collectivités voisines à fort potentiel (Saint-Quentin-en-Yvelines, le plateau d'Orsay, la Vallée de l'Yvette, les Ulis, Rambouillet...) sont les éléments indispensables à la mise en place d'une filière bois-énergie sur le territoire du PNR, conclut le premier rapport d'étude. Dans un premier temps, le combustible bois pourrait être importé de territoires voisins, notamment d'Ile-de-France, qui disposent d'une ressource disponible immédiatement. Ce qui permettrait à la filière d'exploitation locale de s'organiser, à l'image de nombreuses filières créées en France depuis dix ans". Plusieurs projets de chaufferie bois sont d'ores et déjà à l'étude dans des communes. De son côté, le Parc vient de donner son "feu vert" pour engager l'étude d'une plate-forme locale.

Applications collectives mais aussi individuelles

A ce jour en France, les chaufferies à plaquettes sont essentiellement utilisées pour des besoins collectifs et industriels. Petit à petit cependant, elles s'implantent en milieu rural (fermes, gîtes...). Le surcoût d'un tel système à l'achat est compensé en 4 à 5 ans grâce



Bois déchiqueté (plaquettes)



Villages

Que fait le Parc ?

Mémoire de lavandières...



Les lavoirs sont des éléments très présents dans les villages du Parc. En plus de l'aide apportée pour la restauration de ce patrimoine, le PNR lance aujourd'hui une grande collecte de paroles de personnes

ayant travaillé ou fréquenté ces lieux de sociabilité aujourd'hui délaissés, afin d'enrichir la connaissance de l'histoire locale. Si vous avez dans votre entourage des personnes se souvenant des lavoirs en activité et/ou plus particulièrement d'anciennes lavandières y ayant oeuvré, merci de contacter Sophie Dransart au 01 30 52 09 09 ou patrimoine.pnr.chevreuse@wanadoo.fr

Eco-habitat

Dans le cadre de la deuxième édition du forum éco-habitat, qui aura lieu du 10 au 12 novembre 2006, le Parc recherche des particuliers ayant mis en oeuvre des matériaux ou des techniques écologiques dans leur habitation, rénovée ou neuve : maison bioclimatique, capteurs solaires, chaudières au bois, géothermie, puits canadiens, maison en bois ou en brique Monomur, matériaux sains, récupérateurs d'eau de pluie, etc. afin de constituer une base de témoignages ou de visites.

Si vous connaissez des habitations équipées d'une ou plusieurs de ces installations, vous pouvez les faire connaître auprès de Bernard ROMBAUTS 01 39 56 78 48 ou architecture.pnr.chevreuse@wanadoo.fr

à l'économie procurée par le combustible dont le prix risque peu de s'envoler contrairement à celui du pétrole ou, désormais, du gaz. En Europe, ce type de chaudière équipe plusieurs dizaines de milliers de foyers. La gamme de puissance proposée s'échelonne selon les marques à partir de 8 / 25 kW (régime minimal/maximal) pour les plus petites jusqu'à plusieurs centaines de kW pour les chaudières industrielles. Seule contrainte, il est nécessaire de disposer d'un espace indépendant de stockage des plaquettes, au sec et à proximité de la chaufferie : silo, cave, grange, pièce réservée... ; ce qui est à peine plus contraignant qu'une cuve à fioul ou à gaz. Quant aux cendres, leur très faible volume est automatiquement évacué dans un bac qu'il suffit de vider une fois par mois, ou par semaine en période de chauffage intense. Pas mal, non ! ■

Patrick Blanc

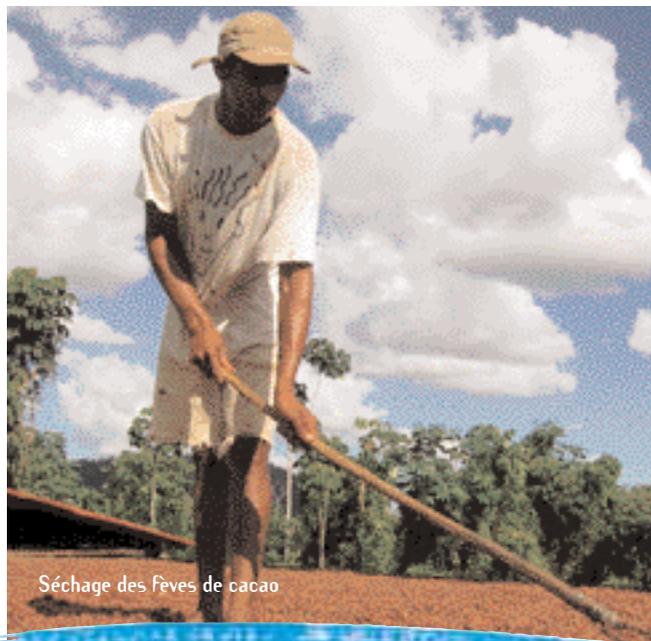
* Les bois traités CCA, des résineux souvent, sont dénommés "traité auto-clave classe IV" ou "traité classe IV" et arborent une couleur verdâtre due au cuivre. Or, les composants (cuivre : fongicide, chrome : agent fixateur et arsenic ou bore : insecticide) sont très dangereux. Le Conseil Supérieur d'Hygiène Public de France a émis un avis défavorable pour l'usage des bois ainsi traités, avis qui se conclura par une interdiction d'ici fin 2006.

Le commerce équitable :

Tous les médias en parlent. Avec une progression annuelle de plus de 50 % en moyenne ces cinq dernières années, le commerce équitable, une notion née il y a 42 ans, est en effet en plein essor. L'ex consommateur roi, deviendrait-il enfin consommateur responsable ?...

Le commerce équitable apporte aujourd'hui une alternative efficace pour réduire les inégalités dans les échanges commerciaux internationaux et redonner aux producteurs un revenu décent dans le cadre d'une relation durable. Produits alimentaires, vêtements, cosmétiques, le choix se diversifie, lié à un engagement de qualité. Les marques "labels" se multiplient également faute de norme. A ce propos et en guise d'entrée en matière, citons... une conclusion ! Celle de l'enquête du magazine *Que choisir* d'avril 2006 (n°436) à propos de la création prochaine d'un label officiel unique "Commerce équitable" à l'image du label bio AB. Dans cette attente, l'auteur du dossier, Fabienne Maleysson, explique : "un tel label ne devrait pas empêcher de réformer aussi le commerce dans son ensemble, tout comme l'existence de l'agriculture bio n'est pas censée dispenser les producteurs conventionnels de se soucier de l'environnement. Le commerce équitable ne devrait évidemment pas être l'exception mais la règle. La balle est dans le camp des élus qui peuvent se mobiliser en faveur de mécanismes de régulation susceptibles de ramener un peu de justice dans les échanges. Elle est aussi dans le camp des consommateurs qui peuvent s'interroger sur ce qu'ils impliquent leurs achats, aussi bien quand ils se jettent sur les articles aux prix sacrifiés que quand ils se laissent séduire par un logo du commerce équitable".

Ainsi, la plupart des marques de commerce équitable s'attachent à informer le consommateur sur l'origine et le mode de production de l'article généralement indiqués sur les étiquettes, question d'éthique ! Le prix équitable couvre évidemment le coût de production, mais aussi les coûts environnementaux et sociaux contrairement aux prix bas et aux dérives de la consommation de masse qui nous imposent de payer ces coûts par ailleurs. La démarche de l'économie solidaire s'avère plus juste et en adéquation avec les principes du développement durable vers lesquels nous nous orientons inéluctablement.



Séchage des fèves de cacao

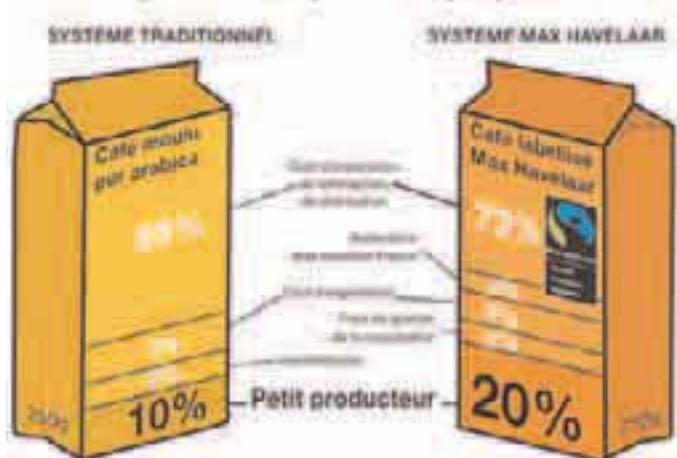
© Max Havelaar

Une solidarité urgente lorsque l'on sait que "56 % de la population mondiale vit actuellement dans la pauvreté : 1,2 milliard de personnes vivent avec moins de 1,05 euros par jour et 2,8 milliards d'autres personnes vivent avec 2,1 euros par jour". Ces chiffres récemment publiés par la Banque Mondiale dépeignent clairement le déséquilibre économique alarmant de la planète. En ce sens, les principes fondateurs du commerce équitable apportent un début de solution, en espérant qu'ils s'appliquent au plus vite à l'ensemble des marchés :

- assurer une juste rémunération du travail des producteurs et artisans les plus défavorisés, leur permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires : santé, éducation, logement, protection sociale ;
- garantir le respect des droits fondamentaux des personnes (refus de l'exploitation des enfants, de l'esclavage...) ;
- instaurer des relations durables entre partenaires économiques ;
- favoriser la préservation de l'environnement et proposer aux consommateurs des produits de qualité.

Ce dernier point va de paire avec la nécessité de produire bio. En effet faire du commerce équitable sans se soucier des pollutions engendrées par les modes de production, c'est-à-dire en appauvrissant petit à petit son outil et ses ressources, reviendrait, à terme, à scier la branche sur laquelle on est assis. Les deux termes : bio et équitable se voient heureusement souvent associés.

Décomposition du prix d'un paquet de café



Quelques sites internet pour en savoir plus :

- finansol.org
- maxhavelaarfrance.org
- commerceequitable.org
- minga.net
- transparent-trade.org

Les principaux secteurs et logos associatifs

Les réseaux Max Havelaar et Minga, les marques AlterAfrica, Alter Eco, Andines, Artisans du monde, Bio Équitable, Malongo, Rapunzel... vous sont peut-être connus, d'autres méritent aussi de l'être. Leurs produits occupent petit à petit quelques rayons de votre épicerie de quartier, de votre supermarché, de la grande surface que vous fréquentez ou, à coup sûr, de la boutique spécialisée, telle La Tétragone à Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou le magasin spécialisé qui vient d'ouvrir à Rambouillet (La Boutic, 2 rue Clémenceau).

dignité, égalité, pérennité



Les produits alimentaires issus du commerce équitable sont certainement les plus courants et les plus faciles à trouver : café, thé, banane, chocolat, épices, jus de fruits, huile d'olive, riz, sucre, cœurs de palmier... (encore une fois, choisissez les bio de préférence, label AB ou Agriculture biologique !).



D'autres produits s'offrent au consommateur solidaire. Se vêtir "branché" et équitable n'est plus un problème, la mode est de la partie et l'usage du coton bio se développe : jean, chaussettes, tee shirt, pull, baskets, vestes...



Aux côtés du label Made-by (encore très peu présent en France) et des marques exclusivement commerce équitable et bio telles Seyes, Ethos, Ideo..., plus d'une vingtaine de grandes marques s'y mettent : Kindy, Rica Lewis, Celio, Eider, etc. créant des collections "équitables".

En matière de cosmétiques, des propositions existent en commerce équitable et en bio : la marque Thémis par exemple est certifiée Max Havelaar pour le commerce équitable et labellisée Cosmébio pour le bio.

Un intérieur décoré "équitable", c'est tout aussi possible en choisissant des produits Ékobo (vaisselle en bambou), Muskhane, Fuzion, Maé, etc. et en flânant dans les magasins du réseau Artisans du Monde où divers objets artisanaux complèteront l'ambiance.

Il existe encore des propositions touristiques "équitables" et même financières : le label Finansol (une association créée il y a dix ans) vise à donner une garantie de transparence, d'éthique et de solidarité aux produits d'épargne qu'il propose. Les projets financés sont des projets solidaires qui contribuent à l'insertion de personnes en difficulté, au développement local et durable...

Quels que soient ses secteurs, la raison d'être du commerce équitable est louable. Le consommateur y est de plus en plus sensible et semble aujourd'hui prêt à payer un peu plus cher pour que certaines règles essentielles soient respectées : la protection des droits de l'homme et de l'enfant, la préservation de l'environnement, la solidarité. ■

Patrick Blanc



Récolte du thé

Une référence citée par les associations de commerce équitable :

"Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine"
article 23 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Traçabilité éthique

Depuis quelque temps, à mesure que l'offre de produits et de marques équitables se multiplie, le concept s'accommode à toutes les sauces marketing. Sans attendre le nouveau décret du Ministère des PME à paraître prochainement (et qui devrait reconnaître les acteurs du commerce équitable), plusieurs initiatives ont été lancées pour tenter de fédérer la communauté d'acteurs et donner quelque lisibilité aux consommateurs.

Plateforme française du commerce équitable

Faute de label "commerce équitable", appartenir à la Plateforme constitue aujourd'hui une sorte de référence. L'entrée est sélecte. Il faut répondre à un certain nombre de critères précis, exister depuis deux ans et faire ses preuves pendant plusieurs mois. On retrouve parmi les membres quelques célébrités comme *Max Havelaar* et *Artisans du Monde*.

Le réseau Minga

90 membres branchés économie solidaire sur l'Hexagone. Pour l'association, l'équité doit être totale, d'un bout à l'autre de la chaîne. Pas question que les produits soient vendus en grande surface notamment.

Le Transparent trade

C'est Azimuts, spécialisé dans les vêtements népalais, qui a lancé l'initiative. Depuis plusieurs années, la société dévoile tout son mode de fonctionnement. Tout est clair, transparent, précis. Depuis, une vingtaine de structures ont décidé de jouer elles aussi la carte de la clarté.

Le commerce équitable est bouillonnant. Chaque groupement possède ses propres règles, ses doctrines, ses rejets. Reste au consommateur à rester critique, à tourner 7 fois la pièce dans son porte-monnaie avant de consommer, et pourquoi pas, reposer un miel équitable chilien qui a parcouru plus de 10 000 kilomètres (et partir à la découverte d'un apiculteur chevronné), troquer un bouquet de roses coupées équitables du Kenya contre une brassée de fleurs des champs... Bref, parfois privilégier la solidarité nord-nord et une logique de réflexion globale. *L'Ethiket'Bus*, qui sillonne depuis quelques mois le grand Ouest, livre pour chacun des produits le bilan des kilomètres parcourus par l'article, le nombre d'intermédiaires, le pays d'origine et le prix. Pour les fondateurs "le pouvoir d'achat n'est rien sans le pouvoir du choix". A méditer. ■

Hélène Binet



Les temps forts du Parc

0 1 3 0 5 2 0 9 0 9

Concert harpe

Samedi 3 juin



A 17h au Domaine d'Ors à CHATEAUFORT

"Concert de harpe solo + duo électro-acoustique",

Isabelle Olivier explore différents courants musicaux : jazz, musique contemporaine, musiques électroniques, accompagnée par Olivier Sens

Concert proposé par l'ADIAM 78

Entrée libre. Renseignements :

01 39 07 70 50

Chantiers nature de jeunes bénévoles internationaux

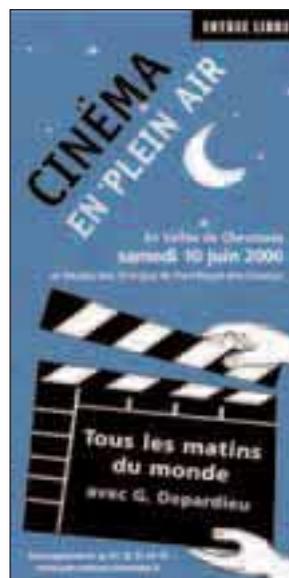


Organisation: par le PNR et l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France : du lundi 28 août au vendredi 8 septembre
Inscription: tél.: 01 60 78 19 12
e-mail: volontariat.ecidf@wanadoo.fr

Chantier et sortie nature tout public

Chantier(s) et sortie(s) nature tout public seront organisés par le Parc durant le mois de septembre 2006.

Renseignements et inscription à partir du 1^{er} juin 2006.



6^e Exposition des Artisans d'art

"Couleurs et Matières"

à Châteaufort
samedi 17 juin, de 14h à 19h
et dimanche 18 juin, de 10h à 19h



Pour la sixième année, l'association des Artisans d'art de la Haute Vallée de Chevreuse organise son exposition-vente au Domaine du Moulin d'Ors, à Châteaufort. Vous y découvrirez: la gravure, céramique, patchwork contemporain, bois sculpté, verre, ébénisterie, calligraphie, dorure, textile, peinture décorative, perles, design, marbre, mosaïque, art floral, lutherie, enluminure... Cette manifestation se veut de qualité et conviviale. Petits et grands pourront participer à un jeu concours et partir à la découverte des matières et couleurs. Parce qu'on attend le soleil avec impatience, vous pourrez venir vous désaltérer au comptoir de la buvette !

Chantier patrimoine

du 14 au 28 août

à partir de 17 ans - Participation : 80 €/session
Organisé par l'association Rempart et le Parc
Les travaux porteront sur la mise en valeur d'une source sur la commune de Choisel

Aux programme : Etude et traitement des maçonneries, aménagement paysager des abords.

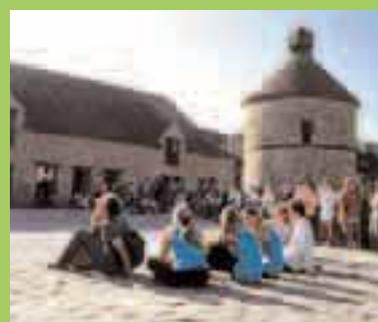
Renseignements/inscriptions :

tél. : 01 48 78 46 85

e-mail : grif@rempart.com



Journées du patrimoine



Du samedi 16 au dimanche 17 septembre, de nombreux sites et monuments ouvrent leurs portes et vous proposeront visites et animations.

Demandez le programme à la Maison du Parc à partir de fin juillet.